



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 NOVEMBRE 2009

Etaient - présents :

BAGOLIN Christine
GRANDGEORGES Myriam
RICHARD Michèle
BIGUEUR Alain
CORNEVIN Jean Michel
DONETTI Jean Claude
GENDRE Patrice
VEILLE Christian

- excusés :

BOURNY Françoise
LECURET Christophe
LUKEC Tony
SCHMITT Jean Philippe
BOURNY Nicolas

Ordre du jour

- Bilan moral :

Le Président ouvre la séance et retrace l'historique de l'Association :
Création et constitution du bureau : 8 juillet 2009
Rédaction signature des statuts : 15 juillet 2009 & 20 juillet 2009
Dépôt des statuts en Préfecture
Parution JO : 8 Août 2009
Cie d'assurance : MAIF
Banque : La Banque Postale

Conclusions

Domaine d'activités de l'association original mais ponctuellement difficulté à la faire vivre
Manque un « niveau » du point de vue « structure association » [voir adhésions]
Echanges avec la municipalité constructifs
Essayer de maîtriser les thèmes traités et leurs conséquences
Association encore en rodage
Actions à venir [voir Projets 2010]

- Bilan financier

-

Le trésorier donne lecture du rapport financier :

Budget de fonctionnement

Subvention municipale : 250 €
Frais de parution au JO : 43 €
Cotisation assurance 09 2009 : 28,87 €
Cotisation assurance 01 2010 : Engagement de 100 €
Demande de possibilité de subvention au Conseil Général [FAVA] : non accordée
Mécénat d'entreprise ?



Budget d'investissement

Assujetti à la décision du Jury Trophées Fondation EDF Diversiterre : échec

- **Bilan d'activités**

Le Président présente des photos de l'arboretum qui a bénéficié d'un grand investissement de la part des membres de l'association.

- **Adhésions**

Extraits des statuts de l'association ECO – MAGNY (Association déclarée en Préfecture) :

Article 6 : Les membres

Sont membres actifs ou adhérents ceux qui versent une cotisation annuelle fixée chaque année par le Conseil d'Administration ou à défaut de Conseil par le Bureau

Article 8 : Ressources

Les ressources de l'Association comprennent :

les droits d'entrée et les cotisations

les subventions et les autres ressources autorisés par les textes en vigueur

Conformément aux statuts de l'association le versement d'une cotisation annuelle fixée à 5 euros est adopté.

- **Projets 2010**

Arboretum (Signalétique – Chemins) - Patrimoine lié à l'eau (lavoir...)

En concertation avec la municipalité de Magny sur Tille

Exposition en rapport :

Opération Nettoyons la nature & Recyclage

- **Questions diverses**

Les membres souhaitent définir précisément les rôles de l'association et ceux de la municipalité
Impliquer la jeunesse par le biais de l'association demeure une priorité

Après avoir remercié les membres de leur présence, le Président lève la séance à 22 heures

A l'initiative de notre trésorier Alain BIGUEUR, l'ensemble des participants a été invité à fêter la naissance de notre association autour du pot de l'amitié.

La secrétaire de l'association **Eco-magny**
Michèle RICHARD